

Manuel des documents contractuels pour les travaux routiers

Géotechnique
Préparation du contrat

CP 605 Instructions destinées aux concepteurs des structures enterrées en tôle d'acier ondulée CC 605 (anciennement série 2500 Cl.2501)

Version LIVE_2024-09-26

Le champ «SOMMAIRE» est absent des informations sur le document. Veuillez remplir ce champ avant la publication.

Commentaires et questions

Les utilisateurs du présent document sont encouragés à faire part de toute question et/ou à fournir leurs commentaires sur son contenu et son utilisation à l'équipe dédiée au réseau routier national. Le formulaire de retour d'information en ligne pour toute demande de renseignements et commentaires est accessible à l'adresse suivante: www.standardsforhighways.co.uk/feedback.

Le présent document est un document contrôlé.

Table des matières

1. [Notes de publication](#)
2. [Avant-propos](#)
3. [1.Structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 1. [Exigences générales pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 1. [Conception par l'entrepreneur de structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 2. [Systèmes de réception des produits pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 3. [Exigences relatives à la séquence d'installation des structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 2. [Travaux de terrassement pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 3. [Composants en acier pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 1. [Exigences relatives aux produits pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 2. [Exigences de documentation pour les joints des structures enterrées en tôle d'acier ondulée segmenté, hélicoïdal et boulonné](#)
 3. [Exigences d'installation pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 4. [Exigence de vérification de l'installation pour le serrage des écrous des structures enterrées en acier ondulée segmenté et boulonné](#)
 5. [Exigences de documentation pour l'installation de structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 4. [Revêtements de composants en acier pour structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 1. [Exigences applicables aux revêtements des composants en acier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 2. [Exigences d'installation pour les revêtements des composants en acier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 3. [Vérification de l'installation des revêtements des composants en acier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 4. [Exigences en matière de documentation pour les revêtements des composants en acier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 5. [Fondations en béton pour structures enterrées en tôle d'acier ondulée à profil arqué](#)
 1. [Exigences relatives aux produits pour les fondations en béton des structures enterrées en acier ondulée à profil arqué](#)
 2. [Vérification du produit pour les fondations en béton des structures enterrées en tôle d'acier ondulée à profil arqué](#)
 3. [Exigences d'installation pour les fondations en béton des structures enterrées en tôle d'acier ondulée à profil arqué](#)
 6. [Protection du radier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 1. [Exigences relatives aux produits pour la protection du radier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)

2. [Vérification du produit pour le béton destiné à la protection du radier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
3. [Exigences d'installation pour la protection du radier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
7. [Dalle en béton recouvrant les structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 1. [Exigences relatives au produit pour la dalle de béton recouvrant les structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 2. [Vérification du produit pour la dalle de béton recouvrant les structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
 3. [Exigences d'installation pour la dalle de béton recouvrant les structures enterrées en tôle d'acier ondulée](#)
4. [2. Références normatives](#)

Dernières notes de publication

Cote du document	Numéro de version	Date de publication de la modification pertinente	Modifications apportées à	Type de modification
CP 605	LIVE_2024-09-26	Indisponible	Document de base, NAA Angleterre, NAA Irlande du Nord, NAA Écosse, NAA Pays de Galles	Modification des directives, révision majeure, élaboration de nouveaux documents
Le document «MCHW Series NG 2500, Clause NG 2501: Structures enterrées en tôle d'acier ondulée» a été reformulé pour le mettre en conformité avec les nouvelles règles de rédaction du réseau routier national.				

Versions précédentes

Cote du document	Numéro de version	Date de publication de la modification pertinente	Modifications apportées à	Type de modification
------------------	-------------------	---	---------------------------	----------------------

Avant-propos

Ce document fournit des instructions de spécification pour la production des exigences spécifiques aux ouvrages pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée CC 605 (anciennement série 2500 Cl. 2501).

Le présent document ne fait pas partie du cahier des charges relatif aux travaux.

Le cahier des charges des travaux se compose à la fois du cahier des charges relatif aux travaux routiers et des exigences spécifiques des travaux définies par le concepteur.

Le présent document s'applique aux contrats dans l'ensemble du Royaume-Uni, complété par les exigences de cahier de charges supplémentaires et les modifications contractuelles de chaque organisme de supervision.

Les utilisateurs sont responsables de l'application de tous les documents adéquats dans le cadre de leur contrat.

Les utilisateurs sont responsables de l'archivage de la documentation contractuelle conformément au système de gestion de la qualité de l'utilisateur.

1. Structures enterrées en tôle d'acier ondulée

Exigences générales pour les structures enterrées en tôle ondulée

1.1 Les structures enterrées en tôle d'acier ondulée à section droite dont la portée libre ou le diamètre intérieur est supérieur à 0,9 m doivent être conformes aux exigences du présent document.

1.2 L'emplacement et la disposition générale de la structure enterrée en tôle d'acier ondulée doivent être tels qu'indiqués dans la norme CC 605/WSR/001.

L'emplacement et la disposition générale de la structure enterrée en tôle d'acier ondulée		
numéro de la structure	numéro du dessin/modèle	titre du dessin/modèle
(a)	(b)	(c)

1. Saisir une référence unique.
2. Saisir une référence unique.
3. Saisir du texte pour identifier le titre du dessin ou modèle.

Conception par l'entrepreneur de structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.3 Les éléments de conception de l'entrepreneur doivent être conformes à la norme CC 605/WSR/001.

SI.1.3a Les éléments de conception de l'entrepreneur sont: [saisir du texte].

SI.1.3b Les contraintes spécifiques au site suivantes s'appliquent; [saisir du texte].

1.4 La conception des structures enterrées en tôle d'acier ondulée doit être conforme à la norme CD 375 [Réf 1.N].

1.5 La conception des structures enterrées en tôle d'acier ondulée doit être conforme à la norme CC 605/WSR/001.

1.6 Les exigences relatives à l'«approbation technique des ouvrages routiers» de l'article 18 de la norme CG 101 [Réf. 3.N] s'appliquent à la conception des ouvrages enterrés en tôle d'acier ondulée.

1.7 Les exigences relatives à la «conception de l'entrepreneur» énoncées à l'article 17 de la norme CG 101 [Réf. 3.N] s'appliquent à la conception des structures enterrées en tôle d'acier ondulée.

1.8 La documentation suivante doit être soumise pour approbation et approuvée avant le début des travaux: 1. CG 300 [Réf. 9.N] Approbation de principe, 3. CG 300 [Ref 9.N] Certificat de conception et de vérification, 3. CD 622 [Ref 4.N] Rapport de conception géotechnique.

1.9 Les exigences relatives à la «documentation» énoncées à l'article 2 de la norme CG 101 [Réf. 3.N] s'appliquent à la documentation relative aux structures enterrées en tôle d'acier ondulée.

Systèmes de réception des produits pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1,10 Les structures enterrées en tôle d'acier ondulée suivantes doivent être conformes à un système de réception des produits: 1. Systèmes et composants hélicoïdaux. 2. Systèmes et composants segmentés boulonnés. 3. Revêtements galvanisés. 4. Revêtements de protection brevetés. 5. Systèmes de protection du radier brevetés. 6. Barres d'eau. 7. Produits d'étanchéité des joints.

1.11 La documentation suivante doit être soumise pour les systèmes et composants hélicoïdaux, les systèmes et composants segmentés boulonnés, les revêtements galvanisés, les revêtements de protection brevetés, les systèmes de protection brevetés du radier, les barres d'eau et les produits d'étanchéité des joints avant le début des travaux: Le certificat du système de réception des produits.

1.12 Les exigences relatives à la «documentation» de l'article 2 de la norme CG 101 [Réf. 3.N] s'appliquent à la documentation relative aux systèmes hélicoïdaux, aux systèmes segmentés boulonnés, aux revêtements galvanisés, aux revêtements de protection brevetés, aux systèmes de protection du radier brevetés, aux barres d'eau et aux produits d'étanchéité des joints à intégrer dans les ouvrages.

Exigences relatives à la séquence d'installation des structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.13 La séquence d'installation des structures enterrées en tôle d'acier ondulée doit être conforme à la norme CC 605/WSR/001.

Sl.1.13a La séquence d'installation est [saisir le texte].

Sl.1.13b Les exigences relatives à l'installation de structures enterrées en tôle d'acier ondulée sont [saisir le texte].

1.14 La différence maximale de niveau de remplissage sur les côtés opposés de la structure enterrée en tôle d'acier ondulée ne doit pas dépasser 250 mm en tout temps, sauf indication contraire dans la norme CC 605/WSR/001.

Sl.1.14 La différence maximale de niveau de remplissage sur les côtés opposés de la structure enterrée en tôle d'acier ondulée sont [saisir un nombre] .

Travaux de terrassement pour structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.15 Les terrassements pour structures enterrées en acier ondulée doivent être conformes à la norme CC 601 [Ref 2.N] et aux instructions d'installation du fabricant.

1.16 La géométrie des terrassements pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée doit être conforme à la norme CC 605/WSR/001.

SI.1.16a La géométrie de la tranchée et de la tranchée partielle des structures enterrées en tôle d'acier ondulée est [sélectionner l'une parmi: Figure 9.2a, Figure 9.2b] du CD 375 [Réf 1.N].

SI.1.16b La largeur minimale d'excavation de chaque côté de la structure est de [saisir un nombre].

1.17 Le compactage des matériaux de remblayage des structures enterrées en tôle d'acier ondulée doit être conforme à la norme CC 605/WSR/001.

Compactage des matériaux de remblayage pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée		
numéro de la structure	numéro du dessin/modèle	compactage des matériaux de remblai
(a)	(b)	(c)

1. Saisir une référence unique.
2. Saisir une référence unique.
3. Indiquer une valeur, parmi ces options: 85 % de densité sèche maximale, 90 % de densité sèche maximale, pour identifier le compactage requis pour les matériaux de remblayage des structures enterrées en tôle d'acier ondulée.

Composants en acier pour structures enterrées en tôle d'acier ondulée

Exigences relatives aux produits pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.18 Les exigences relatives aux «systèmes d'acceptation des produits» énoncées à l'article 12 de la norme CG 101 [réf. 3.N] s'appliquent à l'article 1. Systèmes et composants hélicoïdaux pour structures enterrées en tôle d'acier ondulée, 2. Systèmes et composants segmentés boulonnés pour structures enterrées en tôle ondulée.

1.19 Les joints pour les systèmes hélicoïdaux des structures enterrées en tôle d'acier ondulée doivent être conformes à la norme CC 605/WSR/001.

Jointes pour systèmes à hélicoïdaux pour structures enterrées en tôle d'acier ondulée				
numéro de la structure	numéro du dessin/modèle	épaisseur nominale de la tôle d'acier	résistance minimale à la traction du joint	qualité de l'acier
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)

1. Saisir une référence unique.
2. Saisir une référence unique.
3. Saisir un nombre en unités de , pour identifier l'épaisseur nominale de la tôle d'acier.
4. Saisir un nombre en unités de, pour mettre en corrélation la résistance minimale à la traction avec l'épaisseur nominale de la tôle d'acier.
5. Saisir le texte pour identifier la qualité de l'acier.

1,20 Les jointes pour les systèmes segmentés boulonnés pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée doivent être conformes à la norme CC 605/WSR/001.

Assemblages pour systèmes segmentés boulonnés pour structures enterrées en tôle ondulée					
numéro de la structure	numéro du dessin/modèle	épaisseur nominale de la tôle d'acier	nombre de boulons par tôle	résistance minimale à la traction du joint	qualité de l'acier
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)

1. Saisir une référence unique.
2. Saisir une référence unique.
3. Saisir un nombre en unités de , pour identifier l'épaisseur nominale de la tôle d'acier.
4. Saisir le texte pour identifier le nombre de boulons par tôle.
5. Saisir un nombre en unités de , pour mettre en corrélation la résistance minimale à la traction du joint avec l'épaisseur nominale de la tôle d'acier et le nombre de boulons.

6. *Saisir le texte pour identifier la qualité de l'acier.*

Exigences de documentation pour les joints des structures enterrées en tôle d'acier ondulée segmentée, boulonnée et hélicoïdale

1.21 La documentation suivante doit être soumise pour les joints des structures enterrées en tôle d'acier ondulée segmentée, boulonnée et hélicoïdale avant le début de l'installation: un rapport prouvant que les joints présentent la résistance minimale à la traction requise pour le joint.

1.22 Les exigences relatives à la «Documentation» énoncées à l'article 2 de la norme CG 101 [Réf. 3.N] s'appliquent à la documentation sur la résistance à la traction des joints des structures enterrées en tôle d'acier ondulée segmentée, boulonnée et hélicoïdale.

Exigences d'installation pour les structures enterrées en tôle ondulée

1.23 L'installation de systèmes hélicoïdaux et de systèmes segmentés boulonnés de structures enterrées en tôle d'acier ondulée doit être conforme aux instructions d'installation du fabricant et au certificat du système de réception du produit.

1.24 La découpe, les arêtes et le perçage doivent être conformes à l'article 4 de la norme CC 483 [réf. 8.N].

1.25 Les écrous des segments boulonnés doivent être serrés conformément aux instructions d'installation du fabricant et au certificat du système de réception du produit.

Exigence de vérification de l'installation pour le serrage des écrous des structures enterrées en tôle d'acier ondulée segmentée boulonnée

1.26 Une vérification doit être entreprise pour le serrage de tous les écrous des systèmes segmentés boulonnés de structures enterrées en tôle d'acier ondulée en appliquant le couple de serrage indiqué sur le certificat du système de réception du produit.

1.27 La fréquence de vérification pour le serrage des écrous des structures segmentées boulonnées doit être déterminée par structure.

1.28 Les exigences relatives à la "vérification" de l'article 14 de la norme CG 101 [Réf. 3.N] s'appliquent à la vérification du serrage des écrous des structures segmentées boulonnées.

Exigences de documentation pour l'installation de structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.29 La documentation suivante doit être soumise pour l'installation de structures enterrées en tôle d'acier ondulée avant le début des travaux: 1. Les instructions d'installation du fabricant; 2. Le certificat du système de réception des produits.

1.30 Les exigences relatives à la «documentation» énoncées à l'article 2 de la norme CG 101 [Réf. 3.N] s'appliquent à la documentation relative à l'installation de structures enterrées en tôle d'acier ondulée.

Revêtements de composants en acier pour structures enterrées en tôle d'acier ondulée

Exigences relatives aux revêtements des composants en acier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.31 Les composants en acier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée doivent être galvanisés conformément à la norme CC 486 [Ref 5.N] Revêtements galvanisés à chaud pour la protection des ouvrages en acier contre la corrosion, sauf indication contraire dans le certificat du système de réception des produits.

1.32 Les exigences relatives aux «systèmes de réception des produits» de l'article 12 de la norme CG 101 [Réf. 3.N] s'appliquent aux revêtements galvanisés des composants en acier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée pour la protection contre la corrosion.

1.33 Les composants en acier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée doivent être galvanisés après avoir été entièrement fabriqués pour fournir la protection requise contre la corrosion.

1.34 Les exigences relatives aux «systèmes de réception des produits» de l'article 12 de la norme CG 101 [Réf. 3.N] s'appliquent à tous les systèmes de revêtement de protection brevetés.

1.35 Les revêtements de protection secondaires doivent avoir une durée de vie minimale de 6 ans dans des conditions de sol agressives, sauf indication contraire dans la norme CC 605/WSR/001.

1.36 Les exigences relatives aux revêtements de protection pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée doivent être conformes à la norme CC 605/WSR/001.

Prescriptions relatives aux revêtements de protection pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée						
numéro de la structure	numéro du dessin/modèle	protection contre la corrosion	épaisseur du revêtement de zinc	revêtement de protection secondaire	emplacement de l'application du revêtement secondaire	durée de vie du revêtement secondaire
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)

1. Saisir une référence unique.
2. Saisir une référence unique.
3. Saisir un nombre en unités de , pour identifier la protection requise contre la corrosion.
4. Saisir un nombre en unités de, pour identifier l'épaisseur du revêtement en zinc autour des composants en acier galvanisé afin de fournir la protection requise contre la corrosion.
5. Saisir le texte pour identifier l'exigence de tout revêtement de protection secondaire.
6. Saisir une valeur, parmi les options: usine, site, pour identifier l'emplacement d'application du revêtement de protection secondaire.
7. Saisir un nombre en unités de , afin d'identifier la durée de vie du revêtement de protection secondaire.

Exigences d'installation pour les revêtements des composants en acier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.37 Les composants dans lesquels le revêtement galvanisé a été endommagé avant le montage doivent être réparés conformément à la norme CC 486 [Ref 5.N].

Vérification de l'installation des revêtements des composants en acier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.38 La vérification doit être effectuée pour les revêtements en acier en inspectant l'état du revêtement galvanisé avant le montage conformément à la norme CC 486 [réf. 5.N].

1.39 La fréquence de vérification du revêtement galvanisé avant montage doit être conforme à la norme CC 486 [Ref 5.N].

1.40 Les exigences relatives à la «vérification» de l'article 14 de la norme CG 101 [Réf. 3.N] s'appliquent à la vérification de l'état du revêtement galvanisé avant le montage.

Exigences en matière de documentation pour les revêtements des composants en acier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.41 La documentation suivante doit être soumise pour le revêtement protecteur des composants en acier avant le début de l'installation des composants en acier: rapport prouvant que le revêtement des composants en acier satisfait aux exigences de la norme CC 486 [réf. 5.N].

Fondations en béton pour structures enterrées en tôle d'acier ondulée à profil arqué

Exigences relatives aux produits pour les fondations en béton des structures enterrées en tôle d'acier ondulée à profil arqué

1.42 Le béton pour les fondations des structures enterrées en tôle d'acier ondulée à profil arqué doit être conforme à la norme CC 482 [Ref 7.N].

1.43 Les exigences pour le béton destiné aux fondations des structures enterrées en tôle d'acier ondulée à profil arqué sont celles énoncées dans la norme CC 605/WSR/001.

SI.1.43 Les exigences pour le béton destiné aux fondations des structures enterrées en tôle d'acier ondulée à profil arqué sont les suivantes [saisir le texte].

Vérification du produit pour les fondations en béton des structures enterrées en tôle d'acier ondulée à profil arqué

1.44 Une vérification doit être entreprise pour le béton des fondations des structures enterrées en tôle d'acier ondulée à profil arqué par inspection et essai conformément aux articles 2, 6 et 7 de la norme CC 482 [Ref 7.N].

1.45 La fréquence de vérification du béton doit être conforme à la norme CC 482 [Ref 7.N].

1.46 Les exigences relatives à la «vérification» énoncées à l'article 14 de la norme CG 101 [Réf. 3.N] s'appliquent à la vérification des fondations en béton.

Exigences d'installation pour les fondations en béton des structures enterrées en tôle d'acier ondulée à profil arqué

1.47 L'installation des fondations en béton des structures à profil arqué doit être conforme à la norme CC 605/WSR/001.

SI.1.47 Les exigences d'installation pour la fondation en béton des structures arquées sont [saisir le texte].

Protection du radier pour les structures enterrées en tôle d'acier ondulée

Exigences relatives aux produits pour la protection du radier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.48 Les exigences relatives à la protection du radier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée doivent être conformes à la norme CC 605/WSR/001.

SI.1.48 Les exigences relatives à la protection du radier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée sont [saisir le texte].

1.49 Le béton pour la protection du radier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée doit être conforme à la norme CC 482 [Ref 7.N].

1,50 Les exigences pour le béton destiné à la protection du radier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée doivent être conformes à la norme CC 605/WSR/001.

Sl.1.50 Les exigences pour le béton destiné à la protection du radier sont les suivantes [saisir le texte].

1.51 Les exigences relatives aux «systèmes de réception des produits» de l'article 12 de la norme CG 101 [Réf. 3.N] s'appliquent aux systèmes et composants de protection du radier, y compris les barres d'eau entre les panneaux de protection du radier adjacents.

Vérification du produit pour le béton destiné à la protection du radier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.52 Une vérification doit être entreprise pour le béton destiné à la protection du radier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée par inspection et essai conformément aux articles 2, 6 et 7 de la norme CC 482 [Ref 7.N].

1.53 La fréquence de vérification du béton doit être conforme à la norme CC 482 [Ref 7.N].

1.54 Les exigences relatives à la «vérification» énoncées à l'article 14 de la norme CG 101 [Réf. 3.N] s'appliquent à la vérification du béton.

Exigences d'installation pour la protection du radier des structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.55 L'installation de la protection du radier, y compris le coffrage, doit être conforme à la norme CC 605/WSR/001.

Sl.1.55 Les exigences d'installation pour la protection du radier sont [insérer du texte].

1.56 La protection du radier en béton coulé sur place doit être coulée dans des longueurs ne dépassant pas 10 m.

1.57 L'interface entre l'acier et la protection en béton du radier doit être exempte de vides ou de discontinuités en s'assurant qu'il n'y a pas de matière étrangère ou d'eau stagnante lors de la coulée.

1.58 Les joints entre le radier et les plaques d'acier de construction doivent être remplis et imperméabilisés avec un joint d'étanchéité conformément à la norme CC 482 [Ref 7.N].

1.59 La protection du radier doit être façonnée de manière à empêcher l'accumulation d'eau contre les plaques structurales.

1.60 Avant le début des travaux, aucun revêtement de protection breveté secondaire ne doit être retiré des surfaces en acier à revêtir, sauf indication contraire dans le certificat du système de réception des produits.

1.61 Une barre d'eau doit être installée entre les panneaux de protection du radier en béton adjacents.

1.62 Les joints entre les panneaux de protection du radier en béton adjacents doivent être scellés avec un mastic de joint conformément à l'article 15 de la norme CC 203 [Réf. 6.N].

1.63 Le mastic de joint entre les panneaux de protection du radier doit être conforme à la norme CC 605/WSR/001.

Sl.1.63a Le type de mastic pour joints est [saisir le texte].

Sl.1.63b Les critères de réception du produit d'étanchéité sont [saisir le texte].

Dalle de béton recouvrant les structures enterrées en tôle d'acier ondulée

Exigences du produit pour la dalle de béton recouvrant les structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.64 Le béton de la dalle de béton enterrée doit être conforme à la norme CC 482 [Ref 7.N].

1.65 Les exigences pour le béton destiné à la dalle recouvrant les structures enterrées en tôle d'acier ondulée doivent être telles qu'énoncées dans la norme CC 605/WSR/001.

Sl.1.65 Les exigences pour le béton destiné à la dalle recouvrant les structures enterrées en tôle d'acier ondulée sont les suivantes [saisir le texte].

Vérification du produit pour la dalle de béton recouvrant les structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.66 Une vérification doit être entreprise pour le béton destiné à la dalle recouvrant les structures enterrées en tôle d'acier ondulée par inspection et essai conformément aux articles 2, 6 et 7 de la norme CC 482 [réf. 7.N].

1.67 La fréquence de vérification du béton doit être conforme à la norme CC 482 [Ref 7.N].

1.68 Les exigences relatives à la «vérification» énoncées à l'article 14 de la norme CG 101 [Réf. 3.N] s'appliquent à la vérification du béton.

Exigences d'installation pour la dalle de béton recouvrant les structures enterrées en tôle d'acier ondulée

1.69 L'installation de la dalle de béton doit être conforme à la norme CC 605/WSR/001.

SI.1.69 Les exigences d'installation pour la dalle de béton sont [saisir le texte]

2. Références normatives

Les documents suivants, en intégralité ou en partie, constituent des références normatives du présent document et sont indispensables à son application. Pour les références datées, seule la version indiquée s'applique. Pour les références non datées, la dernière version publiée du document de référence (et ses modifications) s'applique.

Réf.	Document
Réf. 1.N	Routes nationales. CD 375, «Conception de structures enterrées en tôle d'acier ondulée»
Réf. 2.N	Routes nationales. CC 601, «Terrassements»
Réf. 3.N	Routes nationales. GC 101 (NI) Exigences générales pour le cahier des charges relatif aux travaux routiers
Réf. 4.N	Routes nationales. CD 622, «Gestion du risque géotechnique»
Réf. 5.N	Routes nationales. CC 486, «Protection des ouvrages en acier contre la corrosion»
Réf. 6.N	Routes nationales. CC 203, «Construction de chaussées rigides»
Réf. 7.N	Routes nationales. CC 482, «Béton structurel»
Réf. 8.N	Routes nationales. CC 483, «Acier structurel»
Réf. 9.N	Autoroutes nationales. GC 300 «Réception technique des structures routières»

© Crown copyright 2024

Vous pouvez réutiliser gratuitement les présentes informations (hormis les logos) dans n'importe quel format ou sur n'importe quel support, selon les termes de l'Open Government Licence (Licence du gouvernement ouvert). Pour consulter cette licence:

visitez www.nationalarchives.gov.uk/doc/open-government-licence/,

écrivez à **Information Policy Team, The National Archives, Kew, London TW9 4DU**,

ou par email psi@nationalarchives.gsi.gov.uk.